

Séance du Conseil Communal du lundi 24 juin 2019

## Postulat

### Pour une participation de la commune à l'aide humanitaire et à la coopération au développement

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

A une époque où l'accent est mis, avec raison, sur les politiques climatiques, on constate un désengagement quant à la solidarité internationale. Il nous paraît opportun de prendre nos responsabilités maintenant afin que notre commune, par le biais de la Fedevaco ou de tout autre moyen, applique la politique décidée par le Souverain.

En effet, la constitution de notre canton, entrée en vigueur dans sa nouvelle version en 2003, stipule, dans son chapitre 10 « Aide humanitaire et à la coopération au développement » :

« L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion d'un commerce équitable. » (Art. 71, al.1)

Or, à notre connaissance, aucune mesure concrète et pérenne n'a été prise par notre commune pour respecter ses devoirs inscrits dans la constitution.

Pour faire le relais entre les communes et les projets à gérer, le canton dispose depuis 30 ans de la Fedevaco (Fédération vaudoise de coopération). Faîtière de plus de 50 organisations actives dans la coopération au développement, la Fedevaco propose son expertise et son savoir-faire au service des collectivités publiques. Garante de l'utilisation optimale et transparente des fonds publics, la Fedevaco agit à l'interface des pouvoirs publics, de ses organisations membres et de leurs partenaires au Sud. La Confédération, l'Etat de Vaud ainsi que 50 communes vaudoises ont noué un partenariat avec la Fedevaco.

Par le biais de ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier les mesures à prendre pour l'engagement de notre commune dans l'aide humanitaire et la coopération au développement et nous suggérons de concrétiser cet engagement par le biais du prochain budget.

Nous remercions par avance la Municipalité de sa réponse.

Saint-Légier, le 24 juin 2019

Claude Schwab et consorts

